

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 122

Perpignan, le 5 JAN. 2022

Objet : avis sur le dossier d'autorisation d'enlèvement de déchets au bord du Tech sur la commune de Céret

Monsieur le Chef de Service,

Vous sollicitez l'avis de la CLE sur le dossier cité en objet. Le projet se situe dans une zone de sauvegarde du SAGE, visant à protéger la qualité de l'eau pour un potentiel usage d'eau potable.

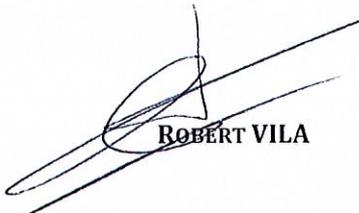
Au niveau **quantitatif**, le projet n'aura que peu ou pas d'impact.

Au niveau **qualitatif**, l'enlèvement de déchets permettra à terme de supprimer ou de réduire fortement une source de pollution, par les métaux lourds en particulier (arsenic, plomb, cadmium).

Ainsi, j'émet un **avis favorable à ce projet**, qui permettra d'améliorer l'état qualitatif des nappes quaternaires du Roussillon.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA